

Indices : nos positions

Le Comité des finances du 9 décembre a recommandé au Conseil du CERN du 11 décembre un ajustement des salaires et des pensions pour 1999. Voici le texte de la déclaration que nous avons fait au Comité des finances sur la question de l'indice des salaires ainsi que notre position sur ces recommandations.

Pour les salaires

Notre déclaration

La Direction propose un ajustement de 0.5% le 1^{er} juin 1999. Nous avons quant à nous estimé qu'un ajustement de 0.9%, correspondant à l'augmentation du coût de la vie à Genève était équitable.

En effet, si l'indice tel que calculé par la Direction donnait un résultat inférieur à l'augmentation du coût de la vie, les fonctions publiques des six Etats membres de référence ont elles, vu leur pouvoir d'achat progresser.

Notre demande, qui vise au seul maintien de notre pouvoir d'achat, est donc une demande raisonnable.

Les discussions qui ont eu lieu au TREF nous avaient laissé espérer qu'un ajustement de 0.5% au 1^{er} janvier 1999 serait acceptable par une majorité des délégations.

De ce fait, la Direction aurait, selon nous, pu proposer un ajustement de 0.9% en cours d'année 1999, ceci sans demander une augmentation des contributions.

Grande est donc notre déception devant la proposition faite aujourd'hui par la Direction.

Nous espérons que le Comité des finances tiendra compte de notre point de vue et sera en mesure de recommander un ajustement de 0.9% au cours de l'année 1999.

Le Comité des finances a décidé, à l'unanimité moins deux voix, de recommander au Conseil d'approuver la proposition de la Direction. Presque toutes les délégations ont exprimé leur volonté de faire un geste positif en direction du personnel.

Comme c'était prévisible, la position frileuse de la Direction nous a conduit à un résultat décevant, même si l'on doit le regarder comme un geste dans la bonne direction.

Pour les pensions

Pour ce qui est de l'ajustement des pensions, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a recommandé une augmentation des pensions égale à l'évolution du coût de la vie (0.9%) et ce au 1^{er} janvier.

Cette recommandation a été reprise par la Direction, qui a soumis une proposition allant dans ce même sens.

Malheureusement, au Comité des finances les délégations ont voulu traiter les pensionnés de la même manière que les actifs et elles ont donc rejeté la proposition de la Direction. Elles ont été plus loin encore en décidant de recommander au Conseil un ajustement de 0.5% au 1^{er} juin 1999. Constatant cela, nous avons adressé une lettre au Chef de l'Administration dont l'essentiel du texte se trouve ci-contre

« Le Comité a [...] décidé de faire une recommandation au Conseil qui diffère de manière substantielle de celle qui lui était soumise.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler les termes du document CERN/RTG/8, dont la section 4 porte précisément sur la procédure qui doit être suivie dans un tel cas:

« If a proposal is not accepted as it stands and Council wishes to see it substantively modified, Council would normally refer it back for consideration by the Director-General with instructions in writing, for treatment as in paragraph 4(i) above. »

Il nous apparaît donc que si le Conseil voulait suivre la recommandation du Comité des finances, il devrait mettre en oeuvre les dispositions ci-dessus.

Nous sommes certains que vous êtes aussi attaché que nous au respect des procédures décidées par le Conseil et que vous attirerez donc l'attention des personnes concernées sur ces dispositions. »

Il nous apparaît en effet essentiel que sur une telle question le processus de concertation prévu par les textes soit mis en oeuvre. Espérons que nous serons entendus en cela.

Lors de la mise sous presse le Conseil n'a pas encore pris de décision. Les décisions seront publiées sur nos pages Web, vendredi 11 décembre en fin de journée.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 1999.

Les ressortissants d'autres pays de l'Union européenne que la France, résidant en France, peuvent voter lors de ces élections à condition de se présenter à leur commune de résidence et de s'y faire inscrire avant le 31 décembre 1998.

Ils devront présenter leur carte de séjour et/ou la carte de

fonctionnaire du CERN qui leur a été délivrée par le Ministère des Affaires étrangères ainsi qu'une justification de domicile.

L'Association invite tous ceux d'entre vous qui le peuvent à exercer ce devoir civique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter votre secrétariat de mairie et/ou votre Consulat.

Cyclone MITCH

L'Association a le plaisir de vous annoncer qu'elle fait parvenir ce jour à la Chaîne du Bonheur un montant de 17'800.- CHF correspondant à vos dons en faveur des sinistrés d'Amérique centrale.

Merci à tous les donateurs, certains particulièrement généreux, aux clubs, et aux nouveaux retraités qui nous ont transmis le montant de la collecte effectuée à l'occasion de leur départ.

La Collecte reste ouverte sur le compte UBS : C7-758.114.0 (CHF) et C7-758.114.1 (FFR) pour permettre aux retardataires de rattraper le peloton!!

Merci!

*Le Comité exécutif
de l'Association
du personnel
vous souhaite ainsi
qu'à vos familles*

*un Joyeux Noël
et
une Bonne Année*



*The Executive
Committee
of the Staff
Association
wishes you and your
family
a Merry Christmas
and
a Happy New Year*